

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

en exercice : 19
présents : 17
votants : 17
Pour : 17

OBJET

Autorisation permanente des
poursuites donnée au
comptable

L'an deux mille vingt-six le vingt-sept mars
le Conseil municipal de la commune de NANTIAT, dûment convoqué, s'est réuni en
session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Aurélien JEANTEAU, Maire.

Date de convocation : 23 mars 2026

PRESENTS : MM JEANTEAU, PRINSAUD, DESMOULINS, NEUVILLARD,
DUSSAC, VEYRIRAS, WOITTER, FAURIE, PERRIN, CHAMPALOUX, Mmes
DUBREUIL, DUBREIL, BARDOUX, KEBAILI, BREUIL, FAILLAT, ROY, ANDRES

Absents excusés : M. CHAMPALOUX Mme PRADOT

Mme BREUIL a été élue secrétaire de séance.

Vu l'article 1617-24 du Code Général des Collectivités Territoriales
Vu le décret n° 2009-125 du 3 février 2009 relatif à l'autorisation préalable des
poursuites
Considérant que le Code Général des Collectivités Territoriales pose comme
principe que pour chaque poursuite d'un débiteur d'une collectivité locale, le
comptable public doit avoir l'accord préalable de l'ordonnateur de la collectivité.
Considérant que le décret n° 2009 -125 du 03 février 2009 étend la faculté pour
l'ordonnateur de donner à son comptable une autorisation permanente ou temporaire
à tous les actes de poursuite.
Considérant que cette autorisation permanente au comptable public pour effectuer
ces démarches sans demander systématiquement l'autorisation de l'ordonnateur,
améliorera le recouvrement des recettes de la collectivité en les rendant plus aisées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accorde, une autorisation permanente
au responsable du service de gestion comptable, d'engager des poursuites pour tous
les titres de recettes, quelle que soit la nature des créances ou des poursuites.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures
Affiché le
Pour copie conforme :

En Mairie le 28 mars 2026
Le Maire

Envoyé en préfecture le 09/04/2026

Reçu en préfecture le 09/04/2026

Publié le

ID : 087-218710309-20260328-AUTPOURSUITE-DE

Aurélien JEANTEAU

